

Lettre Hebdo n° 194 – Semaine du 18 au 24 mai 2020

Infos écoles

Type : outils d'accompagnement pour la reprise progressive des écoles.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : vous trouverez en ligne de nouveaux documents d'accompagnement élaborés par le ministère de l'éducation nationale ainsi que des documents mis à jour. Il s'agit notamment de recommandations aux professeurs exerçant en [école maternelle](#) ou en [école élémentaire](#), de cinq liens qui renvoient vers des supports (BD, vidéos, affiches) dont l'objectif est de vous soutenir durant cette reprise de l'école. Pour un meilleur appui dans l'utilisation des vidéos, l'infirmier scolaire de votre secteur est à votre disposition et peut vous apporter des outils complémentaires.

Lien : [page](#).

Type : activités physiques et sportives à l'école.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : un *guide pratique d'accompagnement de la reprise des activités physiques et sportives*, destiné à tous les enseignants des trois cycles, a été conçu par l'équipe EPS-USEP 19. Il contient des propositions d'aménagement et d'organisation des récréations ainsi que des séances courtes d'EPS adaptées aux contraintes sanitaires dans la cour ou l'enceinte de l'école.

Documents : ▶ [Guide](#)
▶ Annexes : [propositions complémentaires d'activités](#) – [livret "J'ai le droit de jouer à..."](#)

Lien : [page](#).

Type : sorties et voyages scolaires.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : dispositions relatives au régime d'interdiction des sorties et voyages scolaires.

**Message de Monsieur Etienne LEFLAIVE,
responsable du bureau des affaires juridiques, rectorat de Limoges**

Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'établissements scolaires nous ont fait part de la difficulté de justifier auprès des prestataires de voyages du régime d'interdiction des sorties et voyages entraînant la résiliation des prestations.

Cette difficulté tient notamment au fait que les décisions d'interdiction ministérielles ou gouvernementales ont pris des formes diverses et successives : FAQ successives, arrêté, décret.

Afin de faciliter la justification des mesures d'interdiction prises, vous trouverez ci-joint une [note rectorale](#) (actualisée au 12 mai 2020 à 18 heures) attestant des mesures d'interdiction successives intervenues à partir du 9 mars 2020 dans le contexte épidémique du COVID-19 et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Vous pouvez transmettre une copie de cette note aux prestataires de voyages, pour justifier, y compris a posteriori, de la demande de résiliation, de l'impossibilité que vous aviez de maintenir la sortie ou le voyage scolaire, dès lors que la date de départ prévue se situe dans les périodes concernées.

Peuvent se prévaloir de cette note : les établissements scolaires du premier et du second degré, publics ou privés sous contrat et les organismes (associations, notamment) chargés de la gestion de ces voyages pour le compte de ces établissements (perception des recettes et paiement des prestataires).

Vous trouverez également pour mémoire le [vademecum de la gestion des résiliations de voyages organisés par les associations du 1er et du 2nd degré](#).

Vous pouvez retrouver ces documents sur l'intranet du BAJ à cette adresse :

http://intra.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=8330

où vous trouverez également d'autres ressources sur le même thème, et notamment une

[FAQ ministérielle sur la question](#).

Lien : [page](#).

Action culturelle

Type : éducation artistique et culturelle.

Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : présentation du projet EAC Franck Bouysse. Ce projet, issu d'une rencontre et d'échanges avec Franck Bouysse, écrivain né et résidant en Corrèze, a pour but de donner du sens à ce que nous vivons actuellement, tout en favorisant la résilience et l'expression des élèves. Il consiste à créer un livre, numérique et/ou papier, autour de la thématique « Le monde d'après ». Par le biais de cette action, il s'agit de donner la possibilité aux élèves d'écrire, de dessiner, d'imaginer et de rêver le monde tel qu'il sera après l'épidémie Covid-19. La date limite de transmission des productions est fixée au **15 juin 2020**.

Documents : [note académique](#) - [lettre ouverte de Franck Bouysse](#).

Lien : [page](#).



Site internet de la DSDEN 19 : [ici](#)



Facebook de la DSDEN 19 : [ici](#)



Twitter de la DSDEN 19 : [ici](#)



Instagram de la DSDEN 19 : [ici](#)